

23 juin 2025 -12:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2025](#)

## Modification des pourcentages et des montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs salariés - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal modifiant les pourcentages et les montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs salariés.

Le projet vise à modifier les pourcentages et les montants minimums du financement alternatif à partir de 2025.

Dans le cadre de l'accord de gouvernement, le gouvernement s'est accordé sur une série de mesures relatives aux réductions de cotisations qui ont un impact sur les cotisations sociales, à savoir :

- la réduction ciblée de la charge salariale, y compris la compensation de l'augmentation des chèques-repas
- l'établissement d'un plafond « cotisations sociales »

Afin de compenser l'impact de la perte de moyens pour l'ONSS-Gestion globale, il est nécessaire d'augmenter le financement alternatif à partir de 2025.

Le projet a reçu un avis positif du Comité de gestion de la sécurité sociale. Il peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://jambon.belgium.be>

[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier

Porte-parole (FR)

[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche

Porte-parole (NL)

+32 474 97 04 19

[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)